Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_198-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/198

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_198-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/198

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2022/070 du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2022,

Vu la délibération n°2022/149 du 13 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal pour 2022,

Considérant le projet de maquette financière de la Décision modificative ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La commune de Léognan a donné délégation de sa maîtrise d'ouvrage à la CCM pour réaliser les travaux d'une piste cyclable pour le compte de la commune.

Ces travaux ont été réalisés et ont été mandatés sur le chapitre des « Immobilisations corporelles » (chapitre 21), les incorporant ainsi dans le patrimoine de la CCM.

Afin de régulariser cette situation comptable, il convient de sortir ces travaux de notre inventaire et patrimoine, et d'imputer ces crédits sur le chapitre « Opérations pour compte de tiers » (chapitre 45).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°2 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réel	45	Opérations pour compte de tiers	45811	Piste cyclable Léognan	115 387,74 €	
	45	Opérations pour compte de tiers	45821	Piste cyclable Léognan		115 387,74 €
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					115 387,74 €	115 387,74 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					115 387,74 €	115 387,74 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu